



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date de révision 09.07.2013

Version 11.0

SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Code produit	114690
Nom du produit	Test en tube DCO Méthode photométrique 50 - 500 mg/l Spectroquant®
	COD
Numéro d'Enregistrement REACH	Ce produit est un mélange. Numéro d'Enregistrement REACH voir paragraphe 3.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Réactif pour analyses Pour de plus amples informations sur les utilisations, veuillez consulter le site Merck Chemicals (www.merck-chemicals.com).
--------------------------	--

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	Merck KGaA * 64271 Darmstadt * Allemagne * Tél. +49 6151 72-2440
Service responsable	EQ-RS * e-mail: prodsafe@merckgroup.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59

SECTION 2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, Catégorie 1, H290
Toxicité aiguë, Catégorie 4, Oral(e), H302
Toxicité aiguë, Catégorie 3, Dermale, H311
Corrosion cutanée, Catégorie 1A, H314
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2, H373
Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 3, H412
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Classification (67/548/CEE ou 1999/45/CE)

T	Toxique	R23/24/25
C	Corrosif	R35
		R33
	Dangereux pour l'environnement	R52/53

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit 114690
Nom du produit Test en tube DCO Méthode photométrique 50 - 500 mg/l
Spectroquant®
COD

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Prévention

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P309 + P310 EN CAS d'exposition ou d'un malaise: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Étiquetage réduit (≤125 ml)

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H311 Toxique par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit 114690
Nom du produit Test en tube DCO Méthode photométrique 50 - 500 mg/l
Spectroquant®
COD

P309 + P310 EN CAS d'exposition ou d'un malaise: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Contient: Acide sulfurique, Sulfate de mercure(II)

Étiquetage (67/548/CEE ou 1999/45/CE)

Symbole(s)  T Toxique

Phrase(s) R 23/24/25-33-35-52/53 Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. Danger d'effets cumulatifs. Provoque de graves brûlures. Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) S 26-36/37/39-45-61 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Contient: Acide sulfurique, Sulfate de mercure(II)

2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3. Composition/informations sur les composants

Nature chimique Solution d'acide sulfurique.

3.1 Substance

non applicable

3.2 Mélange

Composants dangereux (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Nom Chimique (Concentration)

No.-CAS	Numéro d'enregistrement	Classification
---------	-------------------------	----------------

Acide sulfurique ($\geq 50\%$ - $\leq 100\%$)

La substance ne satisfait pas aux critères PBT ou vPvB conformément à la réglementation (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII.

7664-93-9	01-2119458838-20-XXXX	Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, Catégorie 1, H290 Corrosion cutanée, Catégorie 1A, H314
-----------	-----------------------	--

Sulfate de mercure(II) ($\geq 0,5\%$ - $< 1\%$)

Les concentrations indiquées ou, en l'absence de valeurs, les concentrations générales de la directive 1999/45/CE sont les pourcentages en poids de l'élément métallique, calculés par rapport au poids total du mélange.

7783-35-9	*	Toxicité aiguë, Catégorie 2, H330 Toxicité aiguë, Catégorie 1, H310 Toxicité aiguë, Catégorie 2, H300 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2, H373 Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1, H400
-----------	---	---

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit 114690
Nom du produit Test en tube DCO Méthode photométrique 50 - 500 mg/l
Spectroquant®
COD

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 1, H410
Facteur M: 1

*) Aucun numéro d'enregistrement disponible pour cette substance car la substance ou son utilisation sont dispensées d'enregistrement selon l'article 2 de la réglementation REACH (EC) N° 1907/2006, le tonnage annuel ne nécessite aucun enregistrement ou l'enregistrement est prévu pour un délai ultérieur.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Composants dangereux (1999/45/CE)

Nom Chimique (Concentration)

No.-CAS Classification

Acide sulfurique ($\geq 50\%$ - $\leq 100\%$)

7664-93-9 C, Corrosif; R35

Sulfate de mercure(II) ($\geq 0,5\%$ - $< 1\%$)

Les concentrations indiquées ou, en l'absence de valeurs, les concentrations générales de la directive 1999/45/CE sont les pourcentages en poids de l'élément métallique, calculés par rapport au poids total du mélange.

7783-35-9 T+, Très toxique; R26/27/28

R33

N, Dangereux pour l'environnement; R50-53

Facteur M: 1

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

Le secouriste doit se protéger.

En cas d'inhalation: faire respirer de l'air frais. Consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau: rincez abondamment à l'eau. Retirez immédiatement les vêtements contaminés. Nettoyez avec du polyéthylène glycol 400 si disponible. Appeler immédiatement un médecin.

En cas de contact avec les yeux: rincer abondamment à l'eau. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion: Faire boire de l'eau (maximal 2 verres), éviter le vomissement (danger de perforation). Appeler immédiatement un médecin. Éviter les tentatives de neutralisation.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritation et corrosion

En cas d'intoxication, les composés du mercure agissent comme un poison pour les cellules et le protoplasme. Symptômes d'une intoxication aiguë: le contact avec les yeux entraîne des lésions graves. En cas d'ingestion et d'inhalation de poussières, lésion des muqueuses du tube digestif et des voies respiratoires (goût métallique, nausée, vomissement, douleurs abdominales, diarrhées sanglantes, brûlures intestinales, oedème de la glotte, pneumonie d'aspiration); chute de tension, troubles du rythme cardiaque, collapsus circulatoire et insuffisance rénale; intoxication chronique: inflammation de la cavité buccale avec perte des dents et stomatite mercurielle. Les manifestations principales affectent le système nerveux central (troubles du langage, de la vue, de l'ouïe, de la sensibilité, perte de mémoire, irritabilité, hallucinations, délire etc.).

Danger de perte de la vue !

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit	114690
Nom du produit	Test en tube DCO Méthode photométrique 50 - 500 mg/l Spectroquant® COD

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

Moyens d'extinction inappropriés

Aucune limitation concernant les agents d'extinction pour cette substance/ce mélange.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non combustible.

Possibilité d'émanation de vapeurs dangereuses en cas d'incendie à proximité.

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'):

Oxydes de soufre, vapeurs de mercure

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Présence dans la zone de danger uniquement avec un appareil respiratoire autonome. Pour éviter le contact avec la peau respecter une distance de sécurité et porter des vêtements de protection appropriés.

Information supplémentaire

Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée. Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseil pour les non-secouristes: Ne pas respirer les vapeurs, aérosols. Éviter le contact avec la substance. Assurer une ventilation adéquate. Evacuer la zone dangereuse, respecter les procédures d'urgence, consulter un spécialiste.

Conseil pour les secouristes: Équipement de protection, voir section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recouvrir les drains. Collecter, lier et pomper les produits répandus.

Respecter les éventuelles restrictions concernant les matériaux (voir sections 7 et 10).

Ramasser avec un matériau absorbant et neutralisant pour liquides, par exemple le Chemisorb® H*(Art.Nr. 101595). Evacuer pour l'élimination. Nettoyer la zone contaminée.

6.4 Référence à d'autres sections

Indications concernant le traitement des déchets, voir section 13.

SECTION 7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Travailler sous une hotte. Ne pas inhaler la substance/le mélange. Dégagement de vapeur/éviter les aérosols.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit 114690
Nom du produit Test en tube DCO Méthode photométrique 50 - 500 mg/l
Spectroquant®
COD

Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Protection préventive de la peau. Se laver les mains et le visage après le travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

Bien fermé. A l'abri de l'humidité. Conserver dans un endroit bien ventilé. Conserver sous clé ou dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées.

Conserver de +15°C à +25°C.

Les indications sont valables pour le conditionnement entier.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation spécifique prévue à l'exception de celles mentionnées à la section 1.2.

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants

Base	Valeur	Valeurs limites seuil	Remarques
<i>Acide sulfurique (7664-93-9)</i>			
FVL	Valeur Limite Court Terme	3 mg/m ³	Limite Indicative
	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	1 mg/m ³	Limite Indicative
<i>Sulfate de mercure(II) (7783-35-9)</i>			
FVL	Désignation de peau		Peut être absorbé par la peau. Exprimé comme: en Hg
	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	0,1 mg/m ³	Limite Indicative Exprimé comme: en Hg

Dose dérivée sans effet (DNEL)

Acide sulfurique (7664-93-9)

DNEL travailleurs, court terme	Effets locaux	par inhalation	0,1 mg/m ³
DNEL travailleurs, long terme	Effets locaux	par inhalation	0,05 mg/m ³

Procédures recommandées de contrôle

Les méthodes de mesure de l'atmosphère sur le poste de travail doivent satisfaire aux exigences des normes DIN EN 482 et DIN EN 689.

Concentration prédite sans effet (PNEC)

Acide sulfurique (7664-93-9)

PNEC Eau douce	0,0025 mg/l
PNEC Sédiment d'eau douce	0,002 mg/kg
PNEC Eau de mer	0,00025 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit 114690
Nom du produit Test en tube DCO Méthode photométrique 50 - 500 mg/l
Spectroquant®
COD

PNEC Sédiment marin	0,002 mg/kg
PNEC Station d'épuration des eaux usées	8,8 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rapport à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle.

Voir section 7.1.

Mesures de protection individuelle

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

contact total:

Matière des gants: Viton (R)
Épaisseur du gant: 0,70 mm
Temps de pénétration: > 480 min

contact par éclaboussures:

Matière des gants: caoutchouc butyle
Épaisseur du gant: 0,7 mm
Temps de pénétration: > 120 min

Les gants de protection utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive CE 89/686/CEE et de la norme correspondante EN374, par exemple KCL 890 Vitoject® (contact total), KCL 898 Butoject® (contact par éclaboussures).

Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : www.kcl.de).

Autres équipement de protection

Vêtements de protection résistants aux acides

Protection respiratoire

nécessaire en cas d'apparition de vapeurs/aérosols.

Type de Filtre recommandé: Filtre P 2

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit	114690
Nom du produit	Test en tube DCO Méthode photométrique 50 - 500 mg/l Spectroquant® COD

Forme	liquide
Couleur	orange
Odeur	inodore
Seuil olfactif	non applicable
pH	< 0,5 à 20 °C
Point de fusion	Pas d'information disponible.
Point d'ébullition	Pas d'information disponible.
Point d'éclair	Pas d'information disponible.
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas d'information disponible.
Limite d'explosivité, inférieure	Pas d'information disponible.
Limite d'explosivité, supérieure	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité de vapeur relative	Pas d'information disponible.
Densité relative	env. 1,55 g/cm ³ à 20 °C
Hydrosolubilité	à 20 °C soluble, (dégagement de chaleur)
Coefficient de partage: n- octanol/eau	Pas d'information disponible.
Température d'auto- inflammabilité	Pas d'information disponible.
Température de décomposition	Pas d'information disponible.
Viscosité, dynamique	Pas d'information disponible.
Propriétés explosives	Non classé parmi les explosifs.
Propriétés comburantes	Pas d'information disponible.

9.2 Autres données

Corrosion	Peut être corrosif pour les métaux.
-----------	-------------------------------------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit	114690
Nom du produit	Test en tube DCO Méthode photométrique 50 - 500 mg/l Spectroquant® COD

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Voir ci-dessous

10.2 Stabilité chimique

La production est chimiquement stable dans conditions ambiantes standard (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Un risque d'explosion et/ou danger de formation de gaz toxiques existe avec les substances suivantes:

Possibilité de réactions violentes avec :

Eau, Métaux alcalins, composés alcalins, Ammoniaque, Aldéhydes, acétonitrile, Métaux alcalino-terreux, déchets basiques, Acides, composés alcalinoterreux, Métaux, alliages de métaux, Oxydes de phosphore, phosphore, hydrures, composés halogène-halogène, dérivés oxo-halogénés, permanganates, nitrates, carbures, substances combustibles, solvant organique, acétylides, Nitriles, composés nitrés organiques, aniline, Peroxydes, picrates, nitrures, lithium siliciure, composés du fer (III), bromates, chlorates, Amines, perchlorates, hydrogène peroxyde

10.4 Conditions à éviter

aucune information disponible

10.5 Matières incompatibles

tissus animaux/végétaux, Métaux
Dégage de l'hydrogène en présence de métaux.

10.6 Produits de décomposition dangereux

en cas d'incendie: voir paragraphe 5.

SECTION 11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Mélange

Toxicité aiguë par voie orale
résorption

Estimation de la toxicité aiguë: 973,03 mg/kg
Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation
résorption
Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l; vapeur
Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée
résorption
Estimation de la toxicité aiguë : 972,93 mg/kg
Méthode de calcul

Irritation de la peau
Mélange provoque de graves brûlures.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit	114690
Nom du produit	Test en tube DCO Méthode photométrique 50 - 500 mg/l Spectroquant® COD

Irritation des yeux

Mélange provoque des lésions oculaires graves.

Danger de perte de la vue !

Sensibilisation

Ces informations ne sont pas disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Ces informations ne sont pas disponibles.

Cancérogénicité

Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Ces informations ne sont pas disponibles.

Tératogénicité

Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée avec le mélange.

Danger par aspiration

Ces informations ne sont pas disponibles.

11.2 Information supplémentaire

En cas d'inhalation d'aérosols: lésions aux muqueuses touchées. En cas de contact avec la peau: brûlures graves avec formation d'escarres. En cas de contact avec les yeux: brûlures, lésions de la cornée. En cas d'ingestion: douleurs fortes (danger de perforation!), nausée, vomissements et diarrhée. Après une phase de latence de quelques semaines risque de sténose du pylore.

En cas d'intoxication, les composés du mercure agissent comme un poison pour les cellules et le protoplasme. Symptômes d'une intoxication aiguë: le contact avec les yeux entraîne des lésions graves. En cas d'ingestion et d'inhalation de poussières, lésion des muqueuses du tube digestif et des voies respiratoires (goût métallique, nausée, vomissement, douleurs abdominales, diarrhées sanglantes, brûlures intestinales, oedème de la glotte, pneumonie d'aspiration); chute de tension, troubles du rythme cardiaque, collapsus circulatoire et insuffisance rénale; intoxication chronique: inflammation de la cavité buccale avec perte des dents et stomatite mercurielle. Les manifestations principales affectent le système nerveux central (troubles du langage, de la vue, de l'ouïe, de la sensibilité, perte de mémoire, irritabilité, hallucinations, délire etc.).

Danger d'effets cumulatifs.

D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues.

Manipuler la substance avec grande précaution.

Composants

Acide sulfurique

Toxicité aiguë par inhalation

CL50 rat: 0,25 mg/l; 4 h (IUCLID)

Mutagénicité sur les cellules germinales

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit 114690
Nom du produit Test en tube DCO Méthode photométrique 50 - 500 mg/l
Spectroquant®
COD

Génotoxicité in vitro
Test de Ames
Salmonella typhimurium
Résultat: négatif
(HSDB)

Sulfate de mercure(II)

Toxicité aiguë par voie orale
DL50 rat: 57 mg/kg (RTECS)

Toxicité aiguë par inhalation
Estimation de la toxicité aiguë: 0,051 mg/l; poussières/brouillard
Avis d'expert

Toxicité aiguë par voie cutanée
DL50 rat: 625 mg/kg (Règlement (CE) No 1272/2008, Annexe VI) (RTECS)

SECTION 12. Informations écologiques

Mélange

12.1 Toxicité

Pas d'information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune évaluation PBT/vPvB effectuée car aucune évaluation de sécurité chimique n'est requise/n'est menée.

12.6 Autres effets néfastes

Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

Composants

Acide sulfurique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques
CE50 Daphnia magna: 29 mg/l; 24 h (IUCLID)

La substance ne satisfait pas aux critères PBT ou vPvB conformément à la réglementation (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII.

Sulfate de mercure(II)

Toxicité pour le poisson
CL50 Pimephales promelas (Vairon à grosse tête): 0,19 mg/l; 96 h

Toxicité pour les algues
IC5 M. aeruginosa: 0,005 mg/l(concentration limite de toxicité) (Hommel)

Facteur M
1

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit	114690
Nom du produit	Test en tube DCO Méthode photométrique 50 - 500 mg/l Spectroquant® COD

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Les déchets doivent être éliminés conformément à la directive relative aux déchets 2008/98/CE et aux réglementations locales et nationales en vigueur. Laisser les produits chimiques dans les conteneurs d'origine. Pas de mélange avec d'autres déchets. Traiter les conteneurs non nettoyés comme le produit lui-même.

Cf. www.retrologistik.com pour toutes les informations concernant les processus de retour des produits chimiques et des conteneurs ou nous contacter en cas de questions supplémentaires.

14. Informations relatives au transport

Transport par route (ADR/RID)

14.1 Numéro ONU	UN 3316
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	Trousse chimique
14.3 Classe	9
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Dangereux pour l'environnement	--
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	oui
Code de restriction en tunnels	E

Transport par voies d'eau intérieures (ADN)

Sans rapport

Transport aérien (IATA)

14.1 Numéro ONU	UN 3316
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	CHEMICAL KIT
14.3 Classe	9
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Dangereux pour l'environnement	--
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	non

Transport maritime (IMDG)

14.1 Numéro ONU	UN 3316
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	CHEMICAL KIT
14.3 Classe	9
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Dangereux pour l'environnement	--

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit 114690
Nom du produit Test en tube DCO Méthode photométrique 50 - 500 mg/l
Spectroquant®
COD

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur oui
No EMS F-A S-P

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC
Sans rapport

LES INDICATIONS DE TRANSPORT S'APPLIQUENT A L'EMBALLAGE ENTIER !

SECTION 15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations UE

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées) 96/82/EC
La Directive 96/82/CE ne s'applique pas

Restrictions professionnelles Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.

Respecter les restrictions de travail relatives à la protection de la maternité conformément à Dir 92/85/CEE ou les réglementations nationales plus sévères, le cas échéant.

Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone non réglementé

Réglementation (CE) N 850/2004 du Parlement européen et du Conseil européen du 29 avril 2004 sur les polluants organiques persistants et modifiant la directive 79/117/CEE non réglementé

Règlement (CE) No 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux Les substances suivantes sont réglementées par le règlement (EC) N° 689/ 2008

Contient: Sulfate de mercure(II)

Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-delà des limites réglementaires respectives (> 0.1 % (w/w) réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

Législation nationale

Classe de stockage 6.1B

Les indications sont valables pour le conditionnement entier.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit	114690
Nom du produit	Test en tube DCO Méthode photométrique 50 - 500 mg/l Spectroquant® COD

Aucune évaluation de la sécurité chimique selon la réglementation EU REA CH N° 1907/2006 n'est réalisée pour ce produit.

SECTION 16. Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H300	Mortel en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H330	Mortel par inhalation.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte intégral des phrases R mentionnées dans les sections 2 et 3

R23/24/25	Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R26/27/28	Très toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R33	Danger d'effets cumulatifs.
R35	Provoque de graves brûlures.
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R53	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Conseils relatifs à la formation

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

signification des abréviations et acronymes utilisés

Les abréviations et les acronymes utilisés peuvent être retrouvés sous <http://www.wikipedia.org>.

Représentation régionale

VWR International S.A.S. * 201, rue Carnot * F-94126 Fontenay sous Bois Cedex UDM Sécurité Produits * Tél.: +33 (0) 1 45 14 85 94 * Fax: +33 (0)1 45 14 85 18, www.vwr.com, info@fr.vwr.com

Merck Chimie S.A.S. * 201, rue Carnot * F-94126 Fontenay Sous Bois * Cedex * Tel.: +33 (0) 1 43 94 54 00 * Fax: +33 (0) 1 43 94 51 25 * merck-chimie.inquiries@merck.fr

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.